



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn

Séance du 16 janvier 2026

Date de la convocation : 9 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

Délégués suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Monique SEMAVOINE), Jean LACOSTE (a suppléé Josy POUYEYTO), Régis LAURAND (a suppléé Patrick BURON), Charles PELANNE (a suppléé Sandrine LAFARGUE).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Patrick BALDAN, Michel BERNOS, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Jean-Simon LEBLANC, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Carine SARRIQUET, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Emmanuel HANON, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient représenté(e)s :

Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Thierry CARRERE

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

N°2 – TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES
Approbation de la convention d'objectifs 2026 avec le GIP CHEMPARC

Rapporteur : Patrice LAURENT

Mesdames, Messieurs,

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires engagée par le gouvernement français. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention au service de l'industrie, qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des entreprises.

Le territoire inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'industrie du 22 novembre 2018. Un premier Acte a été signé le 15 juillet 2019, pour une période de trois ans.

Le programme national ayant été renouvelé sur la période 2023 / 2027, un deuxième Acte de Territoire d'industrie a été élaboré en concertation et en partenariat avec l'ensemble de l'écosystème, élus, têtes de réseaux et acteurs industriels.

Le 23 septembre 2024, l'ensemble des parties prenantes du comité local territorial ont signé officiellement le contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes pour la période 2023 – 2027.

Il est rappelé que le GIP Chemparc est l'outil support du portage administratif, technique et financier du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes depuis le 1^{er} mars 2023.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de renouveler la convention financière annuelle entre le GIP Chemparc et le Pays de Béarn (ce dernier représentant 7 intercommunalités) au titre de l'année 2026 et dans le cadre de l'acte 2 de la démarche Territoire d'industrie.

Le projet de convention, au titre de l'année 2026, est soumis à l'assemblée tel que présenté en annexe. Il détaille les actions prévues pour 2026 et fait état d'une participation à hauteur de 28 428 €. Cette somme est affectée au financement de l'animation / ingénierie.

Les actions prévues seront les suivantes :

- Le renouvellement d'un programme opérationnel de GPECT jusqu'en 2027,
- La mise en place d'une série d'ateliers autour du foncier et de l'immobilier industriel,
- Le lancement du schéma stratégique de la logistique et d'une réflexion autour de l'EIT,
- Le déploiement d'une action pilote sur la filière agro-alimentaire.

Les actions spécifiques avec le Pays de Béarn seront les suivantes :

- Contribution opérationnelle à l'étude visant à concevoir un positionnement et un plan de communication pour le Béarn et participation au déploiement des outils de communication développés,
- Collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation du Pays de Béarn et en particulier sur l'action pilote sur le piémont oloronais,
- Contribution opérationnelle aux actions du Projet Alimentaire Territorial et de son « Axe 2 : Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux et en circuits courts ».

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Approuver la convention avec le GIP Chemparc pour l'année 2026 et la participation financière correspondante ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent ;**
- 3- Inscrire les crédits nécessaires au BP 2026, chapitre 011, article 6288.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

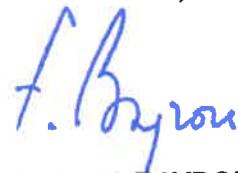
Pour extrait Conforme,

Le Secrétaire



Victor DUDRET

Le Président,



F. BAYROU

François BAYROU

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 16/02/2026

S²LO

ID : 064-200079051-20260116-D02_20260116-DE